



Bulletin d'informations Municipales

Mars 2016

Directrice de publication :
Myriam Cherdel

Rédactrices :
Corinne Richeter
Thérèse Lombard

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 28 janvier 2016, à 20 H 30

Affaires financières

Achat du Terrain de la Roche Auland cadastré ZO n 224,

Madame le Maire annonce avoir eu l'accord de la famille pour acheter le terrain de la Roche Auland cadastré ZO n 224, pour une superficie de 8 607m² (dont 1 022,6m² d'emplacement réservé pour l'extension du cimetière), en zone 1AUb du Plan Local d'Urbanisme. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du terrain

Marché public : Lancement du dossier de consultation des entreprises à l'appel d'offres en procédure adaptée pour le chantier de raccordement à l'assainissement collectif du Port-à-la Duc,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le cahier des charges, décide de lancer une consultation des entreprises, dans le cadre d'un MAPA, à l'appel d'offres en procédure adaptée pour le chantier de raccordement à l'assainissement collectif du port-à-la duc dont le montant est estimé à 96 000,00 € H.T, DIT que la commission « appel d'offres » sera chargée de l'examen des offres, précise que la dépense pour la réalisation des travaux est prévue au budget à l'opération n 19, autorise madame le maire à solliciter l'attribution de subventions, mandate madame le maire à signer tous documents nécessaires.

Choix de la maîtrise d'œuvre en vue de la création d'une nouvelle station d'épuration et raccordement des secteurs de Montbran et Le Temple ;

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient maintenant de lancer une consultation de maître d'œuvre en vue de la création d'une nouvelle station d'épuration, ainsi que du raccordement au service d'assainissement collectif des secteurs de Montbran et Le Temple, afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le dossier de consultation pour la consultation de maîtrise d'œuvre, sollicite auprès des financeurs potentiels des subventions pour la réalisation de cette prestation en même temps que les travaux, décide que le marché de prestation sera passé suivant la procédure adaptée, autorise le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

décide, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, que le maire est chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés, sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et conformément aux dispositions de l'article 28 du codes des marchés publics.

Adoption de l'opération de création d'un bâtiment de service technique, demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et approbation du plan de financement

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux : 189 694,61 € HT, Subvention D.E.T.R. (30%) : 56 908,38 € HT, Autofinancement communal (70%) : 132 786,23 € HT.

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 3^{ème} trimestre de l'année en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le projet de création d'un bâtiment communal à usage du Service technique de Pléboulle, adopte le plan de financement exposé ci-dessous, sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

CHOIX DU PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITÉ :

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 8 août 2015, dispose que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) devront compter au minimum 15 000 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Devant ce changement d'échelle et la nouvelle donne budgétaire des collectivités territoriales, les élus de la Communauté de communes du Pays de Matignon ont engagé des études de rapprochement avec les intercommunalités voisines : Est Costarmoricain d'une part, et Plancoët-Plélan d'autre part.

Le 13 octobre 2015, le Préfet des Côtes-d'Armor a proposé le rapprochement entre le Pays de Matignon et Plancoët-Plélan, dans le cadre d'un projet de schéma départemental faisant passer le nombre d'intercommunalités de 30 à 9 au 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte, et compte tenu des différents regroupements proposés au niveau départemental, les élus du Pays de Matignon ont souhaité étudier, dans la continuité du projet initié avec Plancoët Plélan, un nouveau périmètre à l'échelle du Pays de Dinan. Aujourd'hui, les intercommunalités de Dinan Communauté, Rance Frémur, Plancoët Plélan, Pays de Caulnes et les communes de Broons et Yvignac-la-Tour ont souhaité créer une agglomération autour de la ville centre, Dinan. L'analyse des études financières réalisées permet de valider la faisabilité du projet « Dinan Agglomération ». De plus, la lettre de cadrage proposée permet de définir les contours du travail en commun. Celui-ci s'appuiera sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Dinan en vigueur depuis septembre 2014 précurseur de notre projet de territoire.

considérant les liens historiques qui unissent les communes et intercommunalités du Pays de Dinan, notamment au regard de l'organisation administrative et territoriale des services de l'État (Sous-préfecture, DDTM) et du Conseil départemental (Maison du Département), **considérant** les relations de travail au sein du Pays de Dinan, les partenariats en cours et ceux à créer dans le cadre du contrat Pays de Dinan – Conseil régional de Bretagne et des Fonds Européens (LEADER, FEAMP pour les activités pêche et conchylicole), **considérant** les enjeux touristiques du territoire et la participation du Pays de Matignon à la destination touristique Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel, **considérant** les coopérations engagées dans le cadre de l'urbanisme entre les Communautés de communes du Pays de Matignon, de Plancoët-Plélan et de Dinan Communauté, notamment pour l'instruction du droit des sols et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, **considérant**, le rôle moteur de la ville centre et le potentiel économique diversifié de la future Communauté de Dinan Agglomération, Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et M. Roger DROUET, Après délibération, le Conseil Municipal, en vote à bulletin secret, à 14 voix POUR et 1 voix NEUTRE, décide de voter à l'adhésion à une Communauté d'Agglomération de Dinan au 1^{er} janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire présente la demande du Président de la Communauté de Communes du Pays de Matignon : « Je me permets de vous adresser cette motion intitulée « soutien aux agriculteurs et à l'agriculture bretonne ». En effet, la grave crise que traversent les filières d'élevage depuis plusieurs mois inquiètent fortement les élus locaux. Nous avons toutes et tous été sollicités par les agriculteurs de notre territoire au cours de ces derniers mois. Aussi, afin d'apporter un soutien à celles et ceux qui sont au cœur de notre alimentation, je vous propose que nous puissions adopter collectivement cette motion dans nos conseils municipaux et communautaires, ainsi qu'au Comité Syndical du Pays de Dinan. Cette démarche a déjà été engagée par les élus du Pays de Guingamp. Cette motion, ainsi votée, pourra être relayée aux éleveurs de notre territoire, aux acteurs des filières d'élevage, ainsi qu'aux élus et responsables syndicaux régionaux et nationaux. Je reste à votre disposition pour échanger sur le sujet. »

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A L'AGRICULTURE BRETONNE

Depuis plusieurs mois, l'agriculture bretonne, et singulièrement les filières d'élevage, souffre d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité des exploitations.

Les élus locaux du Pays de Dinan, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. La Bretagne, première région agricole française, ne peut se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource inestimable pour l'activité économique et le rayonnement de nos territoires. Ensemble, les élus s'engagent à défendre des mesures concrètes qui entraîneront une valorisation des produits de l'agriculture bretonne, une meilleure rémunération des producteurs et une juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

Avec la restauration collective, les collectivités peuvent agir en choisissant un approvisionnement en produits d'origine française/locale et s'appuyant sur les plateformes mises à disposition (Agrilocal 22, Saveurs du Poudouvre...). Les élus locaux encouragent également les groupements d'éleveurs à s'unir pour peser dans les relations commerciales avec les grandes et moyennes surfaces. Ils incitent fortement ces dernières à privilégier l'approvisionnement en produits d'origine française et à faciliter leur identification par un étiquetage adéquat portant sur l'origine des produits frais et/ou transformés. Les élus encouragent les politiques publiques visant à remettre l'alimentation au cœur de notre société, et incitent les consommateurs à être vigilants, au moment de leurs achats, sur l'origine des denrées alimentaires.

Enfin, les élus locaux sollicitent les partenaires de la filière agricole (Mutualité Sociale Agricole, coopératives, fournisseurs, banques, assurances...) afin d'étudier, sans plus attendre, toutes les mesures qui seraient à même d'aider les éleveurs à passer ce cap difficile. Les élus du Pays de Dinan invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer ces démarches constructives et à relayer cette motion aux responsables professionnels agricoles et aux élus en charge des questions agricoles en Bretagne, en France et en Europe.

Subventions aux entreprises

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a défini une politique d'aides aux entreprises qui s'installent sur son territoire. Si vous avez un projet de création, de développement ou de reprise d'activité sur le territoire, n'hésitez pas à vous adresser aux services de la Communauté de Communes pour vérifier votre éligibilité et établir un dossier. Nous tenterons de trouver des solutions à vos attentes et de vous guider vers les bons interlocuteurs.

Plus de renseignements: www.ccpaysdematignon.fr/ rubrique Economie

Contact : Communauté de Communes - Service animation économique – au 02 96 41 24 92 /

g.szypula@ccpaysdematignon.fr

Travaux d'amélioration de l'habitat subventionnés

Suite au succès du premier programme 2012-2013 en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat de sa population, la Communauté de Communes du Pays de Matignon a choisi de mettre en place une nouvelle action pour les années 2014 à 2017.

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économies d'énergies ou d'adaptation de leur logement au handicap et/ou au vieillissement. Il permet à ces propriétaires de bénéficier de financements très intéressants (*subventions, prêts...*). Les propriétaires bailleurs peuvent également prétendre aux subventions en cas de travaux.

Pour savoir si vous êtes éligible, contactez l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour animer le programme d'amélioration de l'habitat, SOLIHA 22 : 02 96 62 22 00 ou présentez-vous lors des permanences tous les 3^{ème} mardis du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

SPANC : NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES

Le SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Matignon a lancé depuis 2012, des programmes de réhabilitation dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes sur l'ensemble du périmètre opérationnel du bassin versant algues vertes de la baie de la Fresnaye. Ces programmes ont pris fin au 31/12/2015 et permettaient aux particuliers éligibles de bénéficier d'une aide financière pour la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif.

Cependant, à compter du mois de janvier 2016, un nouveau programme est mis en place à destination des propriétaires dont l'installation d'assainissement est classée « non-conforme » avec un rejet d'eaux usées au milieu naturel.

Ce qui change en 2016 :

Plus de périmètre « bassin versant », l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Matignon est pris en compte.

Plus de différenciation entre les types de rejets (seul le rejet des eaux vannes* était éligible auparavant).

Simplification des demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau, permettant de raccourcir les délais de versement des aides.

Augmentation du taux de subvention à **60%** (sur un coût plafond étude + travaux de **8500€ TTC**).

Les particuliers éligibles seront destinataires d'un courrier d'information au cours du premier trimestre 2016 stipulant, notamment, les démarches à entreprendre (si vous ne recevez pas de courrier de notre part alors que vous réunissez les critères d'éligibilités, merci de contacter le SPANC).

En résumé sont éligibles :

-Les installations classées « non-conformes » et présentant un rejet d'eaux ménagères* **et/ou** d'eaux vannes situées sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Matignon.

*Eaux vannes : eaux issues des wc

Eaux ménagères : eaux issues de la cuisine, salle de bains, machine à laver

Pour plus d'informations prendre contact avec : M. Nicolas GAUDIN – 02 96 41 25 10

Ou rendez-vous sur le site internet de la ComCom www.ccpaysdematignon.fr rubrique SPANC.

La vie des associations

Club de l'amitié

Le club a ses activités tous les jeudis à 14 heures salles des associations (scrabble, belote, triomino etc.)
Les Randos départs tous les jeudis à 14 heures 10 Parking de la salle des associations.

THÉÂTRE-GALLO : Le 12 mars 14 H 30 salle polyvalente de Plébouille **Ouvert à tous.**

HOLLANDE : Solde à régler avant le 1er mars 395 € (Pour les chambres seules 180 € en plus)
Vos carnets de voyage vous seront distribués par le tour opérateur le 22 mars à 15 heures salle des associations. ATTENTION BIEN VÉRIFIER LA VALIDITÉ DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ

CANADA : N'oubliez pas de faire parvenir à Arlette Doré le plus tôt possible la photocopie de votre passeport. (pour les billets d'avion) afin de ne pas avoir de problème avec l'orthographe des noms et prénoms. « Demandée par le tour opérateur » Les passeports sont à faire à la Mairie de MATIGNON, sur rendez-vous,

REPAS GRATUIT : Vendredi 25 mars 8h45 salle polyvalente de Plébouille avec présentation de produits « santé, équilibre, jambes lourdes » SANS OBLIGATIONS D'ACHAT LOTS AUX PARTICIPANTS

INSCRIPTIONS

avant le 17 mars auprès de Mesdames : DORÉ ARLETTE 02 96 41 00 00 et DAGORNE ODILE 02 96 41 07 80

Club de Gymnastique

TOUS LES LUNDIS à 20 heures Salle polyvalente de Plébouille
Inscriptions auprès de Madame DAGORNE Odile 02 96 41 07 80 ou sur place.



Association de tai chi taoïste
Lucile Dagorne

L'association de tai chi taoïste, vous informe de l'ouverture d'une nouvelle session pour les débutants et vous invite à rejoindre les classes :

- Mercredi 2 mars de 10h à 12 h à la salle des fêtes de Plébouille.
- Mardi 22 mars de 16h30 à 18h30 à la salle des fêtes de Matignon.

La pratique des arts internes de tai chi taoïste permet d'améliorer notre santé physique et mentale, aide à mieux gérer stress et émotions et peut nous apporter le bien être intérieur. Les classes se déroulent dans une ambiance conviviale et non compétitive et sont animées par des instructeurs bénévoles.

Renseignements au 02.96.41.20.90.

A noter sur vos agendas : Les 11, 12 et 13 mars à Lamballe : stage ouvert aux débutants qui souhaitent apprendre les 108 mouvements en un week-end ! Renseignements au 02.96.41.20.90 ou sur le site taoist.fr.

Ouverture d'une micro crèche (privée, 10 enfants) en septembre à Lamballe, qui concernera tous les habitants, quelque soit la commune de résidence. Les personnes allant travailler sur Lamballe peuvent être intéressées par ce mode garde qui complète tous les autres actuels.

Pour permettre aux familles de s'inscrire sans trop tarder:

Micro-Crèche de Lamballe:

Pour vos enfants de 10 semaines à 4 ans

Renseignez vous dès maintenant:

lesptitspirates@creches-expansion.com

06 02 71 58 96



Sophie MOULIN-PATON
Gérante & Directrice
Micro-Crèche "Les P'tits Pirates"

22400 LAMBALLE
06 02 71 58 96
lesptitspirates@creches-expansion.com



Bénévoles, responsables associatifs, futurs pratiquants, salariés d'associations, usagers à la recherche d'une association dans votre commune ?

La Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor (DDCS) vous propose une application pour smartphone ou tablette gratuite comportant de nombreuses informations, des conseils utiles et des aides pour vos multiples démarches associatives : ASSO 22.

Découvrez les différentes rubriques qui vous permettent de créer, modifier ou dissoudre votre association (gérer mon asso) ou bien encore de trouver et géolocaliser une association costarmoricaine parmi plus de 9700 (chercher une asso). Vous pouvez également accéder à de multiples informations mises à jour (actualités), bénéficier de nombreuses ressources associatives et enfin trouver les réponses aux questions que vous vous posez grâce à la rubrique foire aux questions (FAQ).

Cette application a été développée en partenariat avec le département Réseaux et Télécommunications de l'IUT de Lannion. Elle a été présentée à la presse le 8 février dernier. Elle est téléchargeable uniquement sur le play store/ format Androïd. Contacts DDCS: 0296628330 / 0296628336 ou ddcs-associations@cotes-darmor.gouv.fr



"Je recherche une asso de musique près de chez moi"

Je trouve !

Retrouvez toutes vos questions et toutes nos réponses dans la Foire Aux Questions (FAQ)

APPLI SMARTPHONE ASSO22

TOUTES LES INFOS UTILES POUR LA VIE ASSOCIATIVE EN CÔTES D'ARMOR



Objets Perdus

M. René Cholet a perdu un bonnet lors du repas des anciens à la salle des fêtes de Pléboulle.

Si vous avez retrouvé ce bonnet merci de le contacter 02.96.41.06.95